

Diffusion d'UCP Flash.

A compter de son prochain numéro, UCP Flash modifiera sa diffusion qui se fera désormais le lundi et non plus le vendredi après-midi comme actuellement. UCP flash n° 429 sera donc daté du 28 janvier.

Vœux du Maire : service minimum.

Lundi 14 et mardi 15 janvier, les agents de la Ville étaient, comme de coutume depuis plusieurs années, conviés à la cérémonie des vœux du Maire au POPB.

Ces vœux, les derniers de la mandature, ont été caractérisés par leur extrême brièveté, le Maire se contentant, après avoir, en quelques mots, exprimé sa fierté du service public parisien, de souhaiter une bonne et heureuse année à toutes et tous, avant de laisser la place au spectacle.

Voilà qui change de la pratique des années précédentes, quand cette cérémonie était l'occasion d'un bilan et d'annonces.

Interrogations sur le WI-FI à la Ville.

Dans le cadre du déploiement du WI-FI dans des lieux publics parisiens, des interrogations se sont manifestées sur les possibles effets de ce dispositif en matière de santé au travail et notamment dans les bibliothèques. Le CHS de la DAC du 28 novembre 2007, entièrement consacré à ce problème, a voté un moratoire sur la mise en oeuvre du WIFI dans les bibliothèques parisiennes, et, suivant le principe de précaution, la mairie a désactivé les bornes dans les établissements où les agents se plaignaient de différents maux. Enfin, comme elle s'y était engagée, l'administration de la Ville a fait procéder à une série de mesures conduites par des organismes spécialisés.

Le 15 janvier 2008, l'UCP a participé à une réunion à l'Hôtel de Ville, présidée par le Secrétaire général, qui avait pour but de communiquer aux organisations syndicales représentées au CHS Central les résultats des mesures effectuées dans les 6 bibliothèques concernées. Des propositions concrètes ont été faites pour chacun de ces établissements, afin de tenir compte des inquiétudes et des symptômes déclarés par les agents, même si aujourd'hui il n'y a pas de lien avéré avec le champ magnétique généré par le WI-FI. En l'absence de données scientifiques suffisantes, seules des réserves peuvent être émises, et tout en continuant à chercher, il convient de rester attentifs et réactifs aux demandes des agents sur le plan médical.

La Ville de Paris, par la voix du Secrétaire général, a tenu à le rappeler, en précisant également que, ce qui avait été acté au CHS de la DAC (moratoire) et au Conseil de Paris continuait à s'appliquer, et que les bornes désactivées ne seraient pas rebranchées. D'autre part, pour les 4 établissements où ont été enregistrées les plaintes du personnel, il a demandé à la directrice des Affaires culturelles de « trouver les formules idoines pour permettre aux agents de s'exprimer », afin de mettre à profit les quelques mois qui nous séparent de la réunion des prochaines instances paritaires.

La question du WI-FI sera mise à l'ordre du jour du prochain CHS Central qui se réunira avant l'été 2008. Dans cette perspective, n'hésitez pas à nous faire part de vos réactions éventuelles.

Primes et indemnités.

Il est paru au BMO du 15 janvier l'arrêté fixant pour 2008 le taux de revalorisation des indemnités spécifiques perçues par les personnels de la Commune et du Département de Paris. Ce taux est fixé à 0,98 %. Précisons que les personnels techniques, soumis à un mode de calcul particulier, ne sont pas concernés.

Protocole d'accord TIC au CASVP.

La direction du CASVP et les organisations représentatives du personnel de cet organisme, dont l'UCP, ont signé le 17 janvier un protocole d'accord sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, inspiré de celui adopté à la Ville le 26 juin dernier. Ce protocole fixe en particulier le cadre dans lequel la messagerie, l'Internet et l'Intranet pourront être utilisés pour la diffusion de l'information syndicale.

Restauration en soirée.

A la suite de demandes répétées des organisations syndicales qui souhaitent une possibilité de restauration pour les agents travaillant en soirée, le restaurant du premier étage de Morland est désormais ouvert de 19h à 21h. L'accès se fait par la rue Schomberg, sur présentation de la carte professionnelle. Cette ouverture est expérimentale et la décision de maintien ou non sera prise à l'été.

Conférences sur la fonction publique – (3).

Comme annoncé, nous vous restituons cette semaine la synthèse faite le 14 décembre dernier par les groupes de travail des conférences sur le dialogue social et les parcours professionnels.

Les séances se sont articulées autour de trois thèmes :

- la gestion personnalisée des recrutements, des compétences et des parcours
- accompagner et faciliter les mobilités
- améliorer les conditions de travail

La conférence **améliorer les conditions de travail** a plus particulièrement porté son attention sur les questions d'hygiène et de sécurité et notamment, sur l'amélioration de la connaissance, de la prévention et du suivi des risques professionnels et le renforcement des instruments de mise en œuvre de la politique de prévention. L'égalité hommes-femmes reste également un point de vigilance. La synthèse des travaux sur le thème **accompagner et faciliter la mobilité** a précisé que cette dernière devait relever d'une approche globale, pour toutes les catégories professionnelles, et ne se résumait pas au détachement ou à un changement d'employeur.

Le groupe de travail a identifié clairement les difficultés existantes, permettant ainsi de préparer rapidement des mesures concrètes. Trois sortes d'obstacles pourraient ainsi être levés :

- ceux juridiques, statutaires et indemnitaires pour lesquels l'harmonisation des statuts, la fusion des corps et la transparence indemnitaire constituent une réponse ;
- ceux liés aux pratiques de gestion des ressources humaines susceptibles d'être palliés par des bourses d'emploi entre administrations et inter fonctions publiques, la poursuite de la déconcentration, la cotation des emplois et l'impact de la mobilité sur la carrière ;
- ceux matériels, sociaux et familiaux qui devront évoluer grâce à la professionnalisation de la fonction ressources humaines et à des mesures d'aide à l'installation et à l'emploi des conjoints ainsi qu'à l'étude de mécanismes indemnitaires renforçant l'attractivité de certaines zones.

Enfin, quatre thèmes ont été dégagés sur la **gestion personnalisée des recrutements, des compétences et des parcours** : le recrutement, la formation, le suivi des carrières dans la durée et l'encadrement supérieur.

En matière de formation, le mouvement amorcé par la loi du 2 février 2007 sur la formation tout au long de la vie sera amplifié, et devra contribuer à la professionnalisation de la fonction ressource humaine (école de GRH) et s'appliquer également aux agents non titulaires.

Le suivi des carrières a fait l'objet de convergences en faveur de l'adaptation des grilles en raison de l'allongement des carrières, de la redéfinition et de la transparence des politiques indemnitaires. Il conviendra de favoriser aussi le professionnalisme dans l'évaluation des personnels.

Les travaux de la conférence ont également fait émerger la nécessité d'une meilleure définition de l'encadrement assorti d'une gestion plus personnalisée et la prise en compte d'une réflexion spécifique sur les secondes carrières.

En matière de recrutement, le principe reste l'égalité entre candidats. Cependant le contenu des épreuves et l'organisation des concours sont entièrement remis en cause. La reconnaissance des acquis de l'expérience instituée par la loi du 2 février 2007 va dans ce sens, mais les recrutements seront basés sur les compétences et les aptitudes, afin de déterminer le « potentiel » du candidat.

Ce thème, traité dans le cadre des conférences lancées au mois d'octobre, a fait cependant l'objet de la part des ministres du budget, des comptes publics et de la fonction publique, de deux lettres de mission dès le 13 septembre : l'une pour Corinne DESFORGES, Inspecteur Général de l'administration, et l'autre pour le Président du Comité d'enquête sur le coût et le rendement des services publics chargé, pour ce dernier, d'établir un calendrier du plan d'action ainsi proposé. Les conclusions devaient être rendues le 31 décembre.

On ne peut que constater que les thèmes qui devaient être dégagés au cours des séances de travail étaient déjà fixés, et s'interroger sur le vœu pieux, signalé dans la synthèse du 14 décembre, d'un approfondissement de ces questions, au demeurant déjà planifiées.

Nous évoquerons la semaine prochaine les travaux des conférences sur le pouvoir d'achat et le dialogue social.

<i>Si vous ne désirez plus recevoir UCP Flash, faites le nous savoir par mail à l'adresse en tête, nous vous supprimerons de la liste de distribution.</i>	Union des Cadres de Paris 2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS Tél. 01.43.47.80.72 Fax. 01.43.47.81.45
--	---